

PROCES VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2016
THEATRE DE CRISTAL A VANNES LE CHATEL

SEANCE DU : 27 janvier 2016

Nombre de conseillers en exercice : 58

Nombre de conseillers votants présents : 41

Nombre de procurations : (7) – Monsieur Jean-Marie CHARON donne procuration à Monsieur Jean-François BALTARD – Monsieur Jean-Marie GERONDI donne procuration à Monsieur Stéphane NION – Monsieur Jean-Louis OLAÏZOLA donne procuration à Maurice SIMONIN – Monsieur Claude DELOFFRE donne procuration à Monsieur Xavier FLAMENT – Monsieur Philippe DURANTON donne procuration à Philippe PARMENTIER – Monsieur Jean-Pierre ARFEUIL donne procuration à Christophe BLANZIN – Monsieur Alain GODARD donne procuration à Jean-Pierre CALLAIS

Nombre de suppléants présents ayant le droit de vote : (1) – Monsieur Guy CHAMPOUGNY donne pouvoir à Monsieur Bruno MULLER

Nombre de conseillers votants : 48

Nombre de Conseillers excusés : 13

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé :

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice SIMONIN

Etaient également présents : Xavier LOPPINET – Pascaline GOUERY - Yvette DE ROSA - Dominique FARCI – (théâtre de Cristal) – Olivier MANGEAT – Didier CHARPENTIER – Monsieur MICHEL (Conseil départemental 54) et Monsieur Clément BRUNET (association LOANA)

Sont également excusés : Le sous-préfet de Toul – la sous-préfète de Neufchâteau – Marie Louise HARALAMBON

Date de convocation : 20 janvier 2016

Date d'affichage : 10 février 2016

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote présents	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
ABONCOURT	Joël BAUDY	X						
	<i>Jean-Pierre OLRV</i>							
ALLAIN	Daniel PRIME	X						
	Rolland MILLERY	X						
ALLAMPS	Jean-François BALTARD	X	X					
	Jean-Marie CHARON				X			
AROFFE	Philippe DURANTON				X			
	<i>Alexandre GERARD</i>							
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN,	X						
	<i>Bruno COURTOIS</i>			X				
BARISEY AU PLAIN	Jean-Marie GERONDI				X			
	Stéphane NION	X	X					
BARISEYLA COTE	Christophe PASCAL	X						
	<i>Michel BECK</i>							
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X						
	<i>Jean COLIN</i>				X			

Conseil Communautaire-27 janvier 2016 – théâtre de cristal à Vannes le Châtel

BEUVEZIN	Hervé MANGENOT				X			
	<i>Jean-Paul NOUE</i>							
BLENOD LES TOUL	Jean-Louis OLAIZOLA				X			
	Martine MICHEL	X						
	Maurice SIMONIN	X	X					
	Laurence SAINTOT	X						
BULLIGNY	Alain GRIS	X						
	Bertrand DELIGNY	X						
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI	X						
	Annie FLORENTIN				X			
	Margot MOREL	X						
	Michel HENRION	X						
	Nathalie CROSNIER	X						
COURCELLES	Bernard SAUCY	X		X				
	<i>Mickaël MATHIEU</i>							
CREPEY	Andrée ROUYER	X						
	Daniel THOMASSIN	X						
CREZILLES	Patrick AUBRY	X						
	<i>Daniel KAISER</i>				X			
DOLCOURT	Jean MARCHAND					X		
	<i>Bruno LARDIN</i>							
FAVIERES	Christophe BLANZIN	X	X					
	Jean-Pierre ARFEUIL				X			
FECOCOURT	David BRUGMANN					X		
	<i>Patrick THOMAS</i>							
GELAUCOURT	Michel CAPDEVIELLE					X		
	<i>Lionel GONZALES</i>							
GEMONVILLE	Alain GODARD,				X			
	<i>Monique CHAROTTE</i>							
GERMINY	Christian HUIN					X		
	Patrick DETHORET							
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X		X				
	<i>Catherine COLIN</i>							
GRIMONVILLER	Alexis BOUROT					X		
	<i>Régis BARBIER</i>							
MONT L'ETROIT	Jean-Jacques TAVERNIER	X						
	<i>Michel ROUSSEL</i>							
MONT LE VIGNOBLE	Jean-Pierre CALLAIS	X	X					
	Michel JEANDEL	X						

Conseil Communautaire-27 janvier 2016 – théâtre de cristal à Vannes le Châtel

MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY				X			
	<i>Bruno MULLER</i>	X	X					
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X	X					
	Daniel VATTANT	X						
PULNEY	Jean-François DEZAVELLE	X						
	<i>Gérard BARTHEL</i>				X			
SAULXEROTTE	Céline BOUVOT	X						
	<i>Serge JACOB</i>							
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI	X						
	Céline FOLLEY				X			
SELAINCOURT	Francis VALLANCE	X						
	<i>Nathalie BESNOIST</i>				X			
THUILLEY AUX GROSEILLES	Dominique HENRY	X						
	Frédéric RAYBOIS	X						
TRAMONT EMY	Philippe DIDELOT					X		
	<i>Catherine BARRAT</i>							
TRAMONT LASSUS	Roland HUEL					X		
	<i>Philippe VERMION</i>							
TRAMONT ST ANDRE	Xavier FLAMENT	X	X					
	<i>Mathieu WECKBRODT</i>							
URUFFE	José FAYS	X						
	Elisabeth DELCROIX ZAREMBA	X						
VANDEVILLE	Claude DELOFFRE				X			
	<i>Jean-Claude CACAS</i>							
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH	X						
	Claude GOSSOT	X						
VICHEREY	Christian FRANCE	X						
	<i>Marie-Aline BONNAVENTURE</i>				X			

Ordre du jour

1 - Validation du PV du conseil communautaire du 16 décembre 2015 à Selaincourt

2 - Présentation de la politique du Conseil Départemental en terme d'abattage d'arbres en bord de route et des possibilités de plantations sur les communes

3- CC-2016-0813 -Mise en place d'une plateforme énergétique sur le Pays Terres de Lorraine :

4- CC-2016-0814 - Déchets ménagers : redevance spéciale pour les entreprises et collectivités – délibération

5- Affaires et informations diverses :

5.1-Relance groupement de commande vérification ERP, aires de jeux et agréés sportifs

5.2-Réunion du 9 janvier des présidents d'intercommunalité concernant la métropolisation

5.3-Point sur l'étude transport lancée avec la CCT et la CCHH

5.4- centre hospitalier de toul – livraison de repas à domicile

1 - VALIDATION DU PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2015 A SELAINCOURT

2 - PRESENTATION DE LA POLITIQUE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN TERME D'ABATTAGE D'ARBRES EN BORD DE ROUTE ET DES POSSIBILITES DE PLANTATIONS SUR LES COMMUNES

Depuis plusieurs années, l'assemblée départementale a adopté dans le cadre du schéma des transports une adaptation des modalités de gestion du patrimoine arboré du bord de nos routes. Cette évolution s'est faite grâce aux conclusions du jury citoyen et aux réunions de concertation avec les différents partenaires.

Dans le cadre du programme d'abattage des arbres en bord de route pour des raisons sanitaires ou de sécurité, le conseil départemental s'est engagé à replanter au moins autant d'arbres et d'arbustes que d'arbres abattus. Les replantations peuvent se faire sous différentes formes (vergers, haies, bosquets, alignements) et en différents lieux (sur et hors emprises départementales, délaissés, terrains communaux) dans une logique de valorisation des paysages et de maintien de la biodiversité et des continuités écologiques.

Grâce à une convention, les plantations effectuées sur des terrains communaux sont sous certaines conditions, à la charge du conseil départemental, et l'entretien de la plantation est assuré par la commune pendant la durée de la convention (ci-joint l'exemple de la convention élaborée avec la commune de VOINEMONT).

Pour plus d'information sur cette démarche, le technicien environnement du conseil départemental, David MICHEL, se tient à votre disposition (tél.: 03 63.74.97).

Cet exposé a été complété par l'association LOANA qui a évoqué les efforts faits pour maintenir en Lorraine 2 espèces de rapaces (la Chevêche d'Athéna et l'Effraie des Clochers) ainsi que la Pie Grièche Grise et la Pie Grièche à tête rousse dont les derniers couples lorrains se trouvent sur le Pays de Colombey et du Sud Toulouais ou à proximité.

3- CC-2016-0813-OBJET : -MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME ENERGETIQUE SUR LE PAYS TERRES DE LORRAINE

En 2014, le territoire Terres de Lorraine s'est engagé dans la démarche « Territoire à Energie Positive » qui vise à réduire les consommations d'énergie et à développer la production d'énergies renouvelables localement.

La réhabilitation thermique des logements constitue un enjeu majeur pour notre territoire situé dans l'Est de la France (26 % des consommations d'énergie et 31 % de la facture énergétique) et doté d'un patrimoine vieillissant dont une part importante de logements très anciens qui nécessitent un mode d'intervention approprié (caractère patrimonial).

Aussi, le Pays Terres de Lorraine, en collaboration avec l'ADSN et de Terres de Lorraine Urbanisme a posé sa candidature à un appel à projet « Plateforme locale de rénovation énergétique » de l'ADEME Lorraine et du conseil régional, le projet a été retenu.

Une plateforme de rénovation vise à développer la réhabilitation thermique de l'habitat résidentiel en rapprochant la demande (travaux de rénovation du particulier) et l'offre (entreprises du bâtiment du territoire).

Cet appel à Manifestation d'Intérêt **permet de mobiliser des moyens supplémentaires** :

- 1 ETP pour l'accompagnement des particuliers et des entreprises
- Des moyens de formation pour les artisans et d'études

En complément des moyens déjà présents sur le territoire (Espace Info Energie, Terres de Lorraine Urbanisme ...) et **sans engendrer de coûts pour les collectivités locales du territoire.**

L'engagement effectif d'une plateforme de rénovation énergétique nécessite l'implication des communautés de communes dans le cadre notamment de leurs compétences en matière d'habitat.

Les élus sont appelés à valider la démarche.

Après en avoir délibéré, les élus du conseil communautaire, à l'unanimité

S'ENGAGENT à déployer sur le territoire de la Communauté de Communes une plateforme de rénovation énergétique en mobilisant les outils du Pays Terres de Lorraine (ADSN et Terres de Lorraine Urbanisme).

AUTORISENT le Président à signer tous documents découlant de la présente.

4- CC-2016-0814-OBJET : MISE DECHETS MENAGERS – REDEVANCE SPECIALE POUR LES ENTREPRISES ET COLLECTIVITES

La législation prévoit depuis 1993 que les collectivités qui financent le service de collecte et de traitement des ordures ménagères par la TEOM instituent une redevance spéciale pour la collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers mais produits par les entreprises et les collectivités.

La redevance spéciale fonctionnera de la manière suivante : franchise sur les 240 premiers litres de déchets produits par semaine (ce qui permet d'exonérer de fait les petits producteurs de déchets) ; au delà, tarif de 0,04 € par litre x volume des bacs x nombre de collectes par an (par défaut, un forfait de 47 collectes par an correspondant aux 52 semaines moins 5 semaines de congés payés sera appliqué) ; le cas échéant, la TEOM payé par l'entreprise sera déduite du montant de la redevance spéciale.

La recette produite par cette redevance spéciale sera relativement modeste (de l'ordre de quelques milliers d'euros). Sa principale vertu est d'inciter les organismes concernés à mettre en place un système de tri, car la redevance spéciale ne frappe que les ordures ménagères résiduelles.

L'année 2016 sera expérimentale avec une facturation "à blanc". A cet effet, un agent rencontrera chaque organisme concerné pour définir le montant de la redevance et le conseiller sur les moyens de réduire le volume de déchets produits (et donc de la facture finale).

Conseil Communautaire-27 janvier 2016 – théâtre de cristal à Vannes le Châtel

Il est proposé que la redevance soit exigible à partir du 1^{er} janvier 2017, et que sur l'ensemble des communes, la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois propose aux organismes assujettis à la redevance une collecte gratuite des emballages et autres déchets recyclable (sac ou bac jaune selon le volume)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'instaurer une redevance spéciale d'enlèvement des déchets ménagers à l'ensemble du territoire communautaire à compter du 1^{er} janvier 2016

DECIDE que l'année 2016 sera une année transitoire avec une facturation à blanc et pour laquelle tous les organismes seront exonérés.

DECIDE de facturer la redevance spéciale à compter du 1^{er} janvier 2017, selon les modalités exposées ci-dessus

5 - AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES :

5.1-RELANCE GROUPEMENT DE COMMANDE VERIFICATION ERP, AIRES DE JEUX ET AGREES SPORTIFS

a) - Groupement de commande vérifications réglementaires des établissements recevant du public et vérification des aires de jeux et agrès sportifs

Les contrats de ces vérifications arrivent à échéance fin 2016, dans le cadre de la mutualisation des services aux collectivités, la communauté de communes va relancer pour 2017-2020 ces contrats de vérifications.

Courant février envoi des documents de recensement des ERP et aire de jeux et convention aux communes

Fin juin délais de rigueur pour le retour des documents

Septembre consultation

Octobre choix du candidat retenu

Novembre envoi des contrats aux communes membres

2017 Première vérifications techniques.

Pour tous renseignements contacter M Leheux du service STI de la communauté de communes.

b) - Contrat entretien des mécanismes de cloche et vérification des paratonnerres.

Le contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2015. La société Chrétien reconduit le même tarif pour 3 ans, soit 132 € HT pour la vérification du mécanisme de cloche et 46,00 € HT pour la vérification du paratonnerre.

Pour les communes membres du groupement l'information a déjà été transmise.

Pour les communes souhaitant intégrer le groupement, contacter M Leheux de la communauté de Commune.

5.2-REUNION DU 9 JANVIER DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE CONCERNANT LA METROPOLISATION

Le président fait part d'une rapide synthèse de la réunion du 9 janvier à Lunéville réunissant les présidents des intercommunalités du SCOT, le Conseil Départemental et l'Etat.

Cette réflexion est issue :

- Du vote de la loi NOTRe qui prévoit un renforcement des intercommunalités et une évolution de leurs compétences
- De la création d'une grande région
- De l'évolution des compétences du Conseil Départemental
- De la lettre de mission du Premier Ministre demandant au Préfet "d'accompagner les élus dans leur démarche de préfiguration de la future organisation territoriale du sud du département de la Meurthe et Moselle" dans la perspective "de transformer la communauté urbaine du Grand Nancy en métropole". "Cette nouvelle organisation territoriale devra viser à renforcer l'attractivité de ce territoire au sein de la future région et de l'espace européen, à favoriser son développement économique et à promouvoir la cohésion sociale et territoriale. A cet effet, (...) votre travail doit, dès l'origine, poursuivre l'objectif de construire une nouvelle solidarité entre les territoires urbains, péri-urbains et ruraux". Le premier Ministre souhaite prendre connaissance des conclusions élaborées avant le 31 mars 2016

Il y a eu un tour de table avec tous les présidents d'interco dont il ressort une conscience partagée que la taille des EPCI existants ne permet pas de faire face aux enjeux qui se posent (voire à préserver la pérennité de certains services publics locaux), mais des inquiétudes fortes sur les difficultés à anticiper les problématiques qu'impliquent ces évolutions (gouvernance, technique, finance).

Il convient de construire de la cohérence autour d'un projet de développement partagé au sein d'un pôle métropolitain pour soutenir efficacement l'action de chaque EPCI dans l'exercice de ses compétences, articuler les échelles de coopération (communes, Epci, Pays/PETR, Sud 54), s'entendre sur les grands projets afin de tirer profit des atouts du Sud 54 et peser objectivement dans la grande région, structurer une cohésion territoriale forte avec des équilibres consolidés et des solidarités renouvelés et étendus

Les thématiques évoquées lors de ce travail sont les transports d'échelle métropolitaine (la réponse de l'offre de transport ne répond qu'imparfaitement aux enjeux et aux besoins. L'offre de transport public sur le territoire est multiple, complexe et doit être optimisée), le développement économique, Les grands espaces naturels à vocation touristique et de loisirs. D'autres thématiques ont également été abordées : la couverture numérique du territoire métropolitain, la transition énergétique, l'agriculture et alimentation, l'instauration d'une logique commune de développement en matière d'environnement

Le calendrier envisagé serait de valider par toutes les communautés de communes un accord de principe au 1^{er} trimestre 2016, puis travailler sur le contenu et la création d'un pôle métropolitain au cours de l'année. Ensuite, il y aurait une

montée en compétence sur les thématiques retenues en 2017 afin qu'en fin de mandat (2020), le territoire puisse disposer d'un pôle métropolitain opérationnel.

5.3-POINT SUR L'ETUDE TRANSPORT LANCEE AVEC LA CCT ET LA CCHH -

Une approche globale de planification et prospective de la mobilité à l'échelle des 3 communautés de communes :

- avec une réflexion sur l'offre de transport en commun ;
- avec la définition d'une stratégie de mobilité ;
- avec une réflexion sur ce domaine lors des négociations dans le cadre du pôle métropolitain ou du transfert de cette compétence du département vers la région

Cette étude permettra de se doter d'un nouvel outil opérationnel pour concevoir les principes généraux de l'organisation des transports ;

Une feuille de route avec un plan d'actions opérationnelles, hiérarchisées et adaptées au territoire (besoins, capacités financières ...) et à son développement souhaité.

D'un point de vue opérationnel à travers l'étude :

- Améliorer et optimiser l'offre existante vis-à-vis de la demande et de ces spécificités ;
- Proposer une offre plus équilibrée entre les différents modes de déplacements visant notamment à réduire le recours systématique à l'automobile;
- Déterminer une politique de mobilité pour préserver les équilibres locaux et l'attractivité du territoire ;
- Développer/renforcer une culture commune « transport – déplacements » entre tous les acteurs avec des référentiels adoptés par tous ;

Assurer également une démarche de sensibilisation et de communication auprès du grand public afin qu'il s'approprié la stratégie des déplacements imaginée pour le futur;

5.4- CENTRE HOSPITALIER DE TOUL – LIVRAISON DE REPAS A DOMICILE

Le Groupement d'intérêt Public est contraint de cesser son activité de livraison des repas à domicile à compter du 29 février 2016. Cependant, le centre hospitalier de Toul a souhaité pouvoir offrir une autre solution.

Le centre hospitalier a donc choisi de passer le relais à l'ADMR du Toulais (16 rue Firmin Gouvion-54200 Toul), qui, à compter du 01 mars 2016 assurera le service de portage de repas dans les conditions suivantes :

Le tarif du repas fixé à 9.50 euros (avec possibilité d'aides financières : caisse de retraite, Conseil départemental, CCAS de Toul...) avec 2 choix de menus + possibilité de menus diabétiques, mixés, sans sel.

Fourniture d'un repas 7 jours/7 avec une tournée du lundi au vendredi

Les commandes seront à transmettre le mardi matin.

Pour toute demande (commande, annulation ou renseignement) vous pourrez joindre l'Association ADMR du Toulais et laisser un message sur le :03 83 43 39 06 / admr.touloisnord@fede54.admr.org

Ordre des délibérations de la séance

CC-2016-0813 - Mise en place d'une plateforme énergétique sur le Pays Terres de Lorraine :

CC-2016-0818 - Déchets ménagers : redevance spéciale pour les entreprises et collectivités – délibération

Levée de séance à 23 h 00

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Philippe PARMENTIER

